

10-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2025**

Date de convocation

17 mars 2025

Date d'affichage

17 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 26 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOUEY, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT),

Étaient absents : M. Azzedine AZZOU, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Pamela GRIDEL.

**Vote des subventions allouées aux associations au titre année 2024 pour le Budget Primitif 2025
Délibération N°10-25**

Monsieur le Maire propose donc de procéder au versement des subventions pour les associations de Badevel à partir de la dotation de base décidée en 2022 et d'une bonification de 50€ allouée pour chaque participation effective de l'association aux activités organisées par la commune, et ceci au cours de l'année civile 2022. Cette dotation de base fixée en 2023 à 2110 € à destination des dites associations a ainsi pu être bonifiée pour atteindre un total de 3610 € selon les clés de répartition suivantes :

- Harmonie Badevel-Fêche l'Église : 350 € (250 € montant de base + bonification 100 €),
- Club Loisirs et Amitié : 250 € (250 € montant de base),
- FSC Le Mavuron : 600 € (montant de base 350 € + bonification 250 €),
- La Gym : 300 € (montant de base 250 € + bonification 50 €),

- Les Casse Noisettes : 420 € (montant de base 370 € + bonification 50 €),
- Pêcheurs Etang Neuf de Boron : 320 € (montant de base 170 € + bonification 150 €),
- La Chasse : 220 € (montant de base 170 € + bonification 50 €),
- Ça pousse à Badevel : 350 € (montant de base 250 € + bonification 100 €).

Il est convenu qu'à la dotation de base de 2260 €, comme pour l'année 2024, il sera à nouveau en 2025 apporté un complément de subventions aux associations, à l'occasion du vote du budget 2025, au prorata de la participation de chaque association aux manifestations organisées par la commune en 2024 : nettoyage de printemps, carnaval, journée citoyenne, fête nationale, marché du soir, etc. Il est à nouveau acté que chaque participation effective (soit à hauteur d'au moins 1/3 de ses membres) d'une association à l'une ou l'autre des manifestations de la commune apportera un bonus de 50 € à la dotation de base proposée précédemment.

En ce qui concerne les associations extérieures à la commune, les subventions sont réparties comme suit :

- Chat'Perlipopette Beaucourt : 150 €
- Collège de Beaucourt : 190 €
- Ligue de Protection des Oiseaux : 150 €
- Les Francas du Doubs : 519 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Et par conséquent :

- **APPROUVE** le maintien du principe du versement de subventions pour les associations de la commune sous la forme d'une dotation de base et d'un complément de subvention au prorata de leur participation effective aux manifestations organisées par la commune.
- **DÉCIDE** d'allouer, au titre de l'année 2025 sur la base de l'observation de la participation effective aux activités organisées par la commune en 2024, des subventions aux associations de la commune de Badevel, ainsi qu'aux associations extérieures à la commune, pour un montant total de 3819 €.

Fait et délibéré en séance le 26 mars 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 27 mars 2025 et publication ou notification le 27 mars 2025

Le Maire,

Samuel GOMES